

SIECCAO

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2015



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Eaux brutes	6
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	6
1.5.2.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3).....	6
1.6.	Eaux traitées.....	8
1.6.1.	Production	8
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2015.....	10
1.6.2.	Volumes vendus au cours de l'exercice	10
1.6.3.	Autres volumes	10
1.6.4.	Volume consommé autorisé	11
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	11
1.8.	Les ouvrages de fonctionnement du réseau	12
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	13
2.1.	Modalités de tarification	13
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	13
2.3.	Recettes.....	15
3.	Indicateurs de performance	16
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	16
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	17
3.3.	Indicateurs de performance du réseau	18
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	18
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	18
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	18
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	19
4.	Financement des investissements	20
4.1.	Branchements en plomb.....	20
4.2.	Montants financiers.....	20
4.3.	État de la dette du service	20
4.4.	Amortissements	20
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service	21
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	21
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	22
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	22
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	23
7.	Communication	24
7.1.	Site internet du SIECCAO	24
7.2.	Sensibilisation des enfants	24
	Sensibilisation des adultes	25



1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau intercommunal

Nom de la collectivité : SI D'EXPLOITATION DES CHAMPS CAPTANTS D'ASNIERES SUR OISE

Caractéristiques :

- EPCI sans fiscalité propre (factures d'eau)
- SI à vocation unique d'eau potable (SIVU) en 2015
- SIVOM en 2016

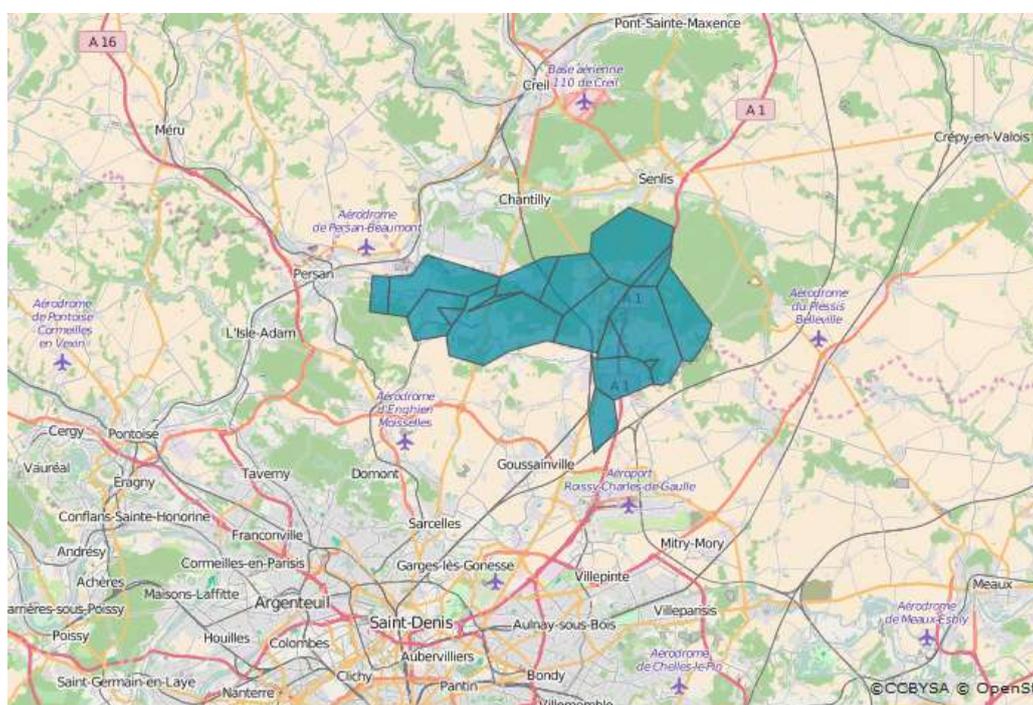
• Compétences liées au service :

	2015
Président	Claude KRIEGUER
Vice-président	Alain SABATIER
Vice-président	Dominique KUDLA
Secrétaire	Geneviève EULLER
Délégué titulaire	Lucienne GUEDON
Délégué titulaire	Florence GABRY
Délégué titulaire	Evelyne POIGNON
Délégué titulaire	Claude BRUNETEAU

	Oui	Non	commentaires
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	4 forages + 3 en réserve
Protection du point de prélèvement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	DUP de 1978 et étude AAC terminée 2014
Traitement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aération, filtration et désinfection
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	62 km de canalisations
Stockage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	3 réservoirs au SIECCAO 7 réservoirs communaux
Distribution (à partir du 01/01/2016)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	16 communes + vente en gros

Territoire desservi : ASNIERES-SUR-OISE, CHAUMONTEL, COYE-LA-FORET, LA CHAPELLE-EN-SERVAL, LUZARCHES, MORTEFONTAINE, NOISY-SUR-OISE, ORRY-LA-VILLE, PLAILLY, PONTARME, SAINT-WITZ, SEUGY, SURVILLIERS, THIERS-SUR-THEVE, VIARMES, VILLERON et le SIEG de Persan Beaumont en vente en GROS

CARTE 1 : Territoire du SIECCAO source SISPEA



Réalisation en interne DS version juin 2016



- Existence d'une CCSPL Non
- Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation selon les communes
- Existence d'un schéma directeur Non (schéma départemental du val d'Oise en 2015)

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en Régie

Régie avec prestataire de service (c'est le cas du SICTEUB)

Délégation de service public (DSP): affermage (SIECCAO et ses communes)

Délégation de service public (DSP): concession (comme les autoroutes)

Nature du contrat de DSP :

Nom du délégataire	Lyonnaise des Eaux → SUEZ environnement
Date de début de contrat	06 NOVEMBRE 2007
Date de fin de contrat initial	17 octobre 2019
Nombre d'avenants et nature des avenants	N°1 pour la sectorisation, N°2 pour le débitmètre de la RN 17 en 2012
Nature exacte de la mission du délégataire	DSP Eau potable (sans distribution)

Gestion du service	campagne de mesures (débit, pression), fonctionnement, surveillance et entretien des installations, recherche des fuites, relève des compteurs
Entretien	de l'ensemble des ouvrages, des canalisations, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des espaces verts, des forages, des installations de télésurveillance, des installations électriques, des ouvrages de traitement, des ouvrages métalliques, de la serrurerie, de la menuiserie, des vannes, du génie civil, des matériels tournants hydrauliques et d'exhaures
Renouvellement	des canalisations <20m, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des installations de télésurveillance, des installations électriques, des ouvrages de traitement, des ouvrages métalliques, de la serrurerie, de la menuiserie, des vannes, des matériels tournants hydrauliques et d'exhaures

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne, y compris les résidents saisonniers, domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **40 138** habitants au 31/12/2015 (40 136 habitants au 31/12/2014).

16 communes du SIECCAO	40 138 habitants
3 communes du SIEG (vente en gros)	23 312 habitants
Parc Astérix (1.7 m de visiteurs / 365 + 1000 saisonniers)	5 657 habitants
Total équivalent habitants SIECCAO	69 107 équivalents habitants

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **15 081** abonnés au 31/12/2015 (15 076 au 31/12/2014).



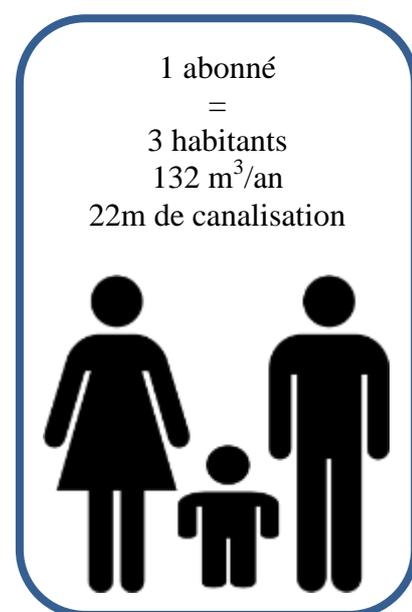
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2013	Nombre total d'abonnés au 31/12/2014	Nombre total d'abonnés au 31/12/2015	Variation en %
ASNIERES-SUR-OISE	1 015	1 020	1 020	0
CHAUMONTEL	1 311	1 362	1 391	2.13
COYE-LA-FORET	1 564	1 588	1 588	0
LA CHAPELLE-EN-SERVAL	1 072	1 093	1 132	3.57
LUZARCHES	1 568	1 583	1 580	-0,19
MORTEFONTAINE	291	306	301	-1.63
NOISY-SUR-OISE	274	275	275	0
ORRY-LA-VILLE	1 455	1 458	1 459	0.07
PLAILLY	716	730	732	0.27
PONTARME	328	333	333	0
SAINT-WITZ	933	929	932	0.32
SEUGY	412	421	421	0
SURVILLIERS	1 194	1 193	1 097	-8.05
THIERS-SUR-THEVE	444	446	481	7.85
VIARMES	2 063	2 080	2 080	0
VILLERON	239	259	259	0
Total	14 879	15 076	15 081	0.03

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 46 abonnés/km au 31/12/2015 (46 abonnés/km au 31/12/2014).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 3 habitants/abonné au 31/12/2015 (3 habitants/abonné au 31/12/2014).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 132 m³/abonné au 31/12/2015 (149 m³/abonné au 31/12/2014).



1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève 4 186 672 m³ pour l'exercice 2015 (3 927 717 pour l'exercice 2014).

Forages	Nature de la ressource	Débits nominaux	Volume prélevé durant l'exercice 2014 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2015 en m ³	Variation en %
F4 01277x1013	Souterraine Sénonien Aquifère calcaire	225 m ³ /h	1 491 151	1 554 398	4,2%
F3 01277x1012		225 m ³ /h	26 234	72 485	176,3%
F2 01277x1011		220 m ³ /h	1 401 398	1 586 708	13,2%
F1 01277x1009		220 m ³ /h	1 008 934	973 081	-3,6%
F5; F9 et F11		0	0	0	0
Total			3 927 717	4 186 672	6,6%

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

1.5.2. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral **DUP du 29/06/1978 pour 11 forages**
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

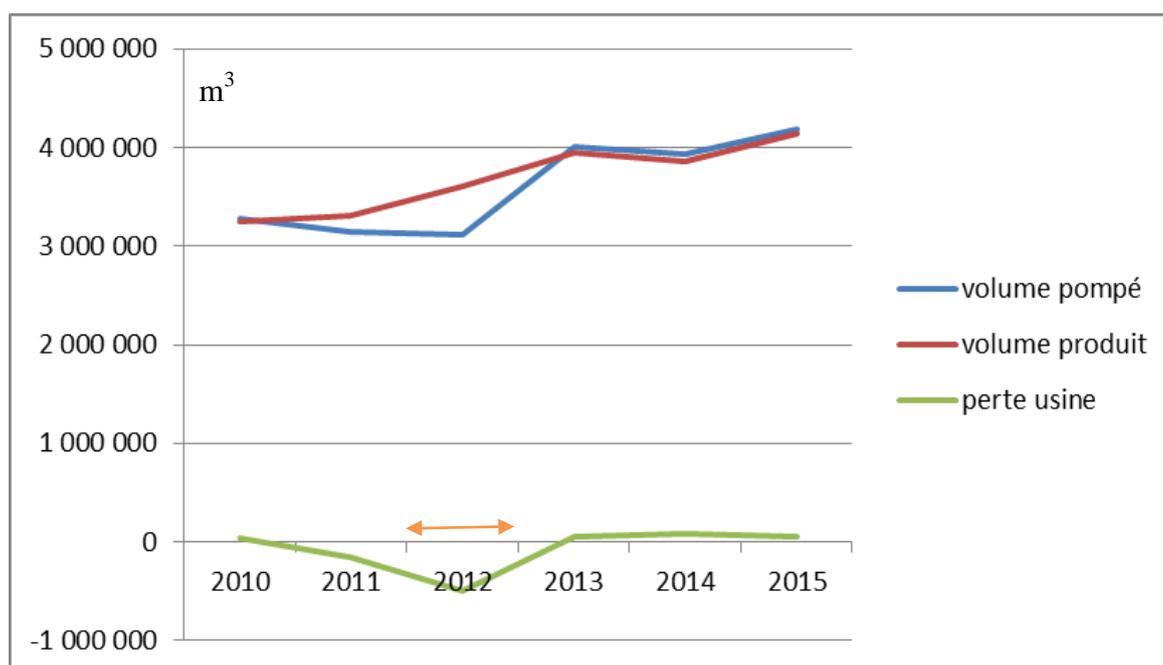
Carte : N°2 ARS 95 protection des forages en 2014



Pour l'année 2015, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 87,8% (85% en 2014).

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2014 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2015 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2015
Prélèvement F4	1 494 151	1 554 398	4,2%	100
Prélèvement F3	26 234	72 485	176,3%	100
Prélèvement F2	1 401 398	1 586 708	13,2%	80
Prélèvement F1	1 008 934	973 081	-3,6%	80
Total du volume produit (V1)	3 852 435	4 136 964	7,4%	87,77

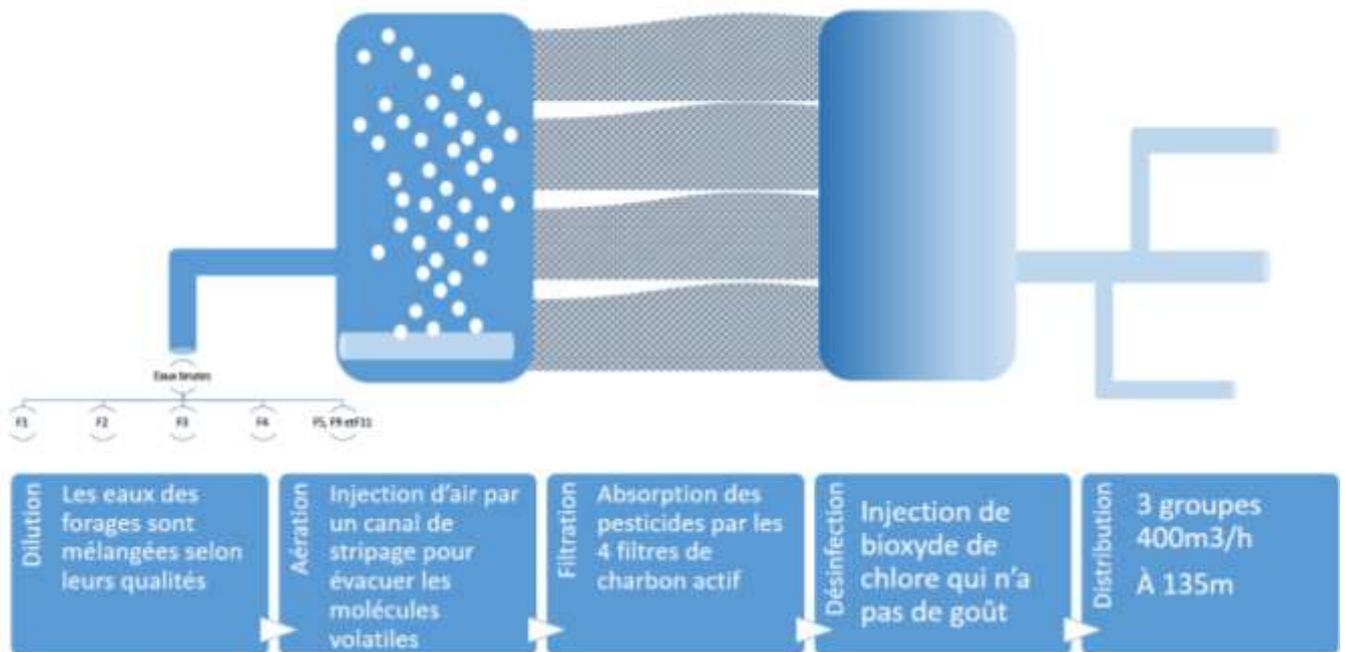


Mauvaises mesures des débitmètres et compteurs : le SIECCAO a demandé en 2011 le réglage métrologique.



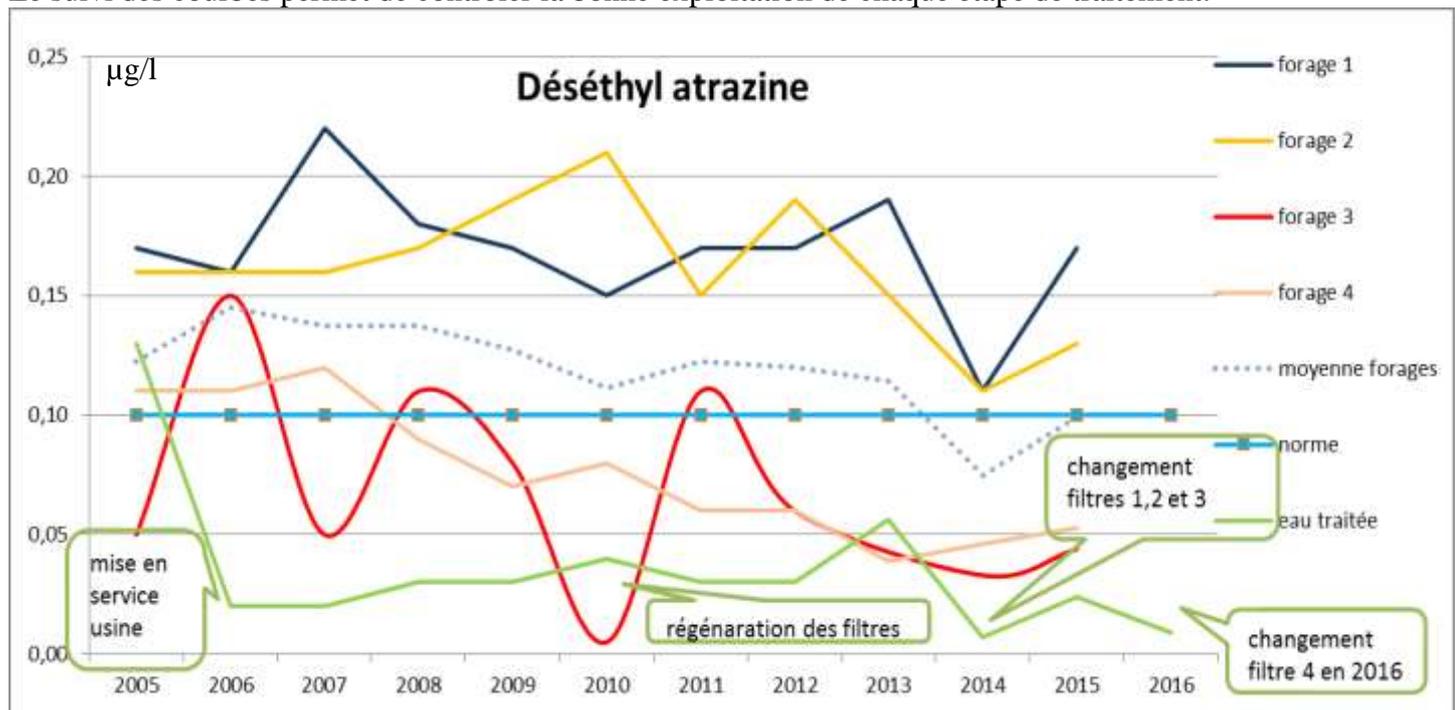
1.6. Eaux traitées
1.6.1. Production

Schéma de fonctionnement de l'unité de traitement du SIECCAO



Le service a une unité de traitement. La mise en service de l'unité de traitement en 2005 est remarquable par la chute des concentrations en OHV et Déséthyl Atrazine entre 2005 et 2006.

Le suivi des courbes permet de contrôler la bonne exploitation de chaque étape de traitement.

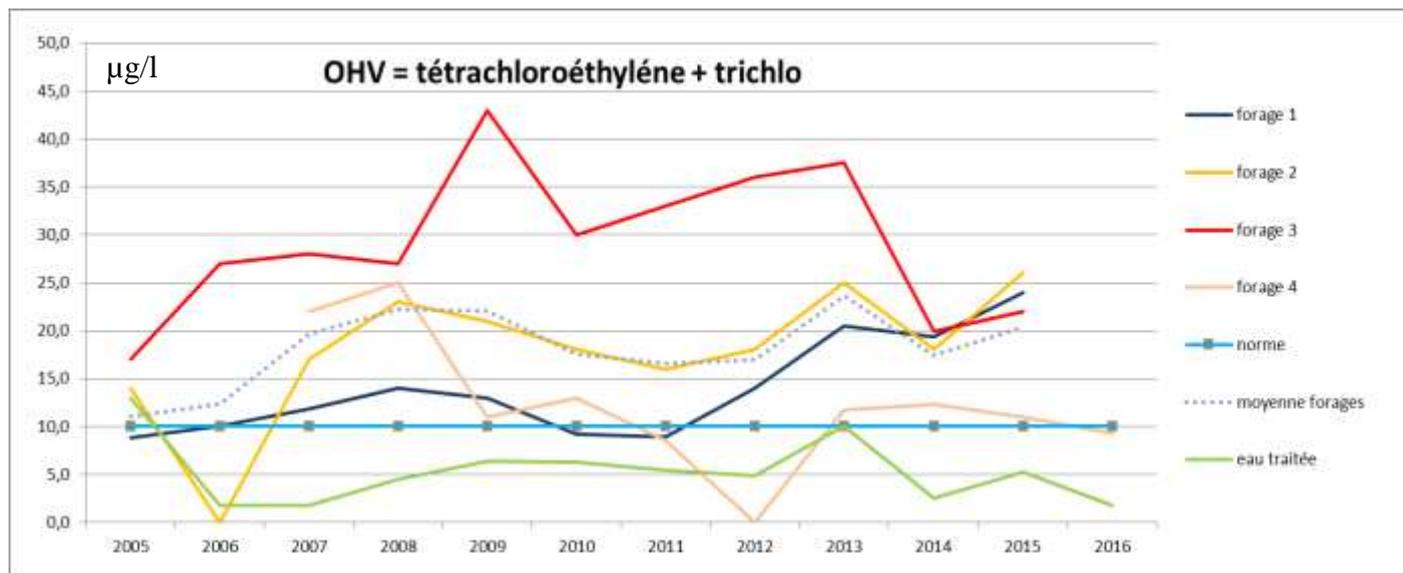


Les concentrations en atrazine et Déséthyl Atrazine (atrazine interdite depuis 2003) baissent.
A noter : le forage 4 est potable sans traitement pour ce paramètre.

Il est important de souligner que pour la première année, en 2014, la moyenne des eaux brutes est potable



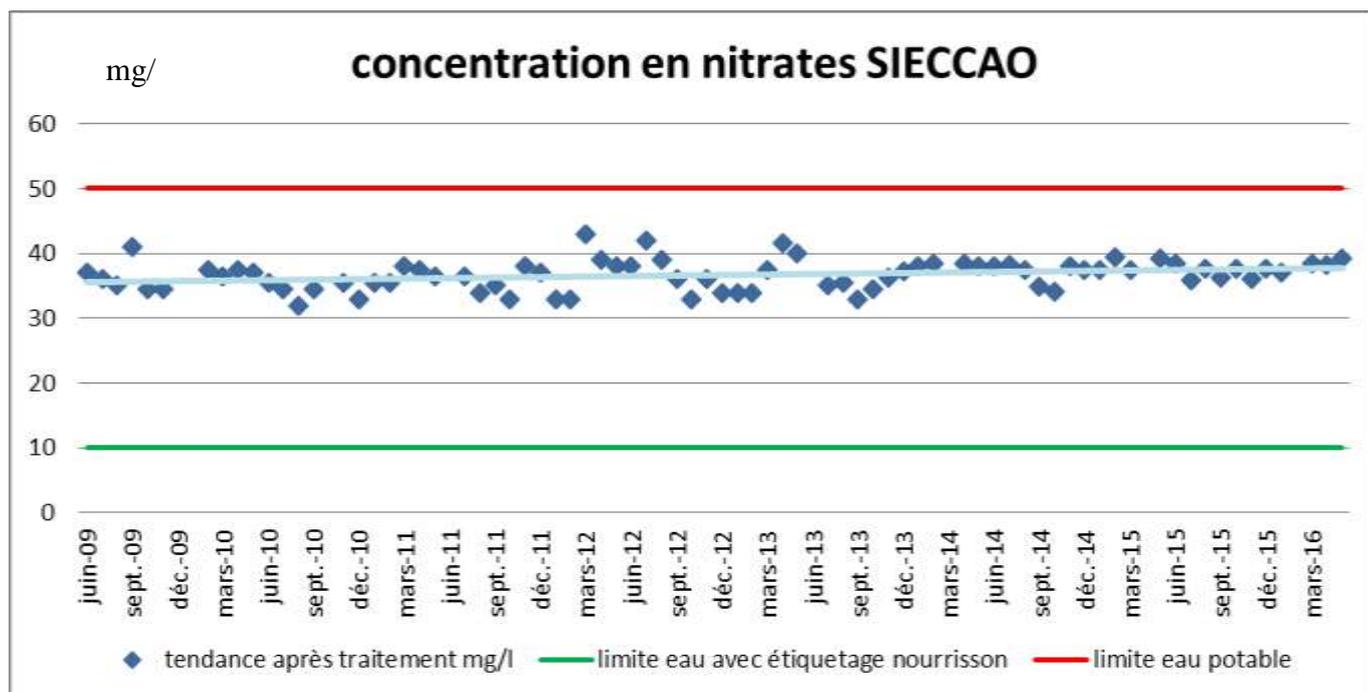
sans traitement d'exploitation et uniquement par simple dilution des eaux des forages 1 et 2 par les forages 3 et 4.



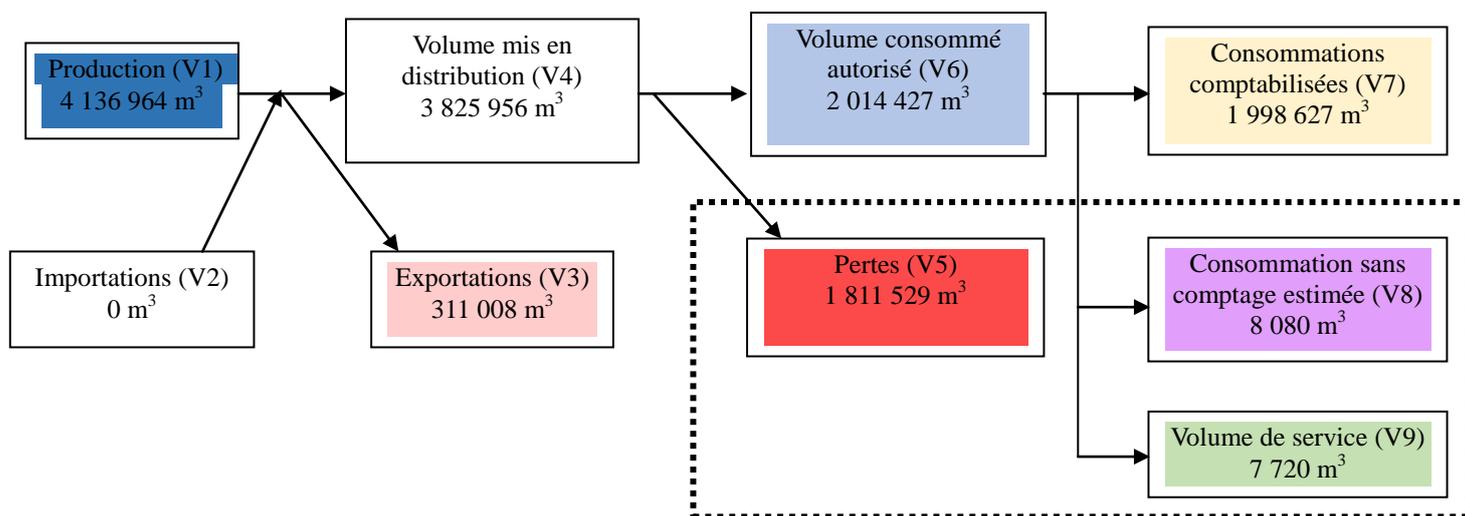
Résumé de l'étude BAC4 par ACP :

Actuellement, l'eau produite et distribuée par le SIECCAO présente une sensibilité importante aux OHV. En effet, l'usine est dimensionnée pour traiter 14 µg/l. Or ces dernières années, la concentration en OHV a fortement augmenté, le mélange des eaux brutes atteignant actuellement des concentrations en OHV proches de 30 µg/l.

Le raccordement des nouveaux forages (pour lesquels les OHV sont absents) et l'arrêt des forages en exploitation les plus touchés (F3) seraient, en première approche, une solution pour garantir le respect de la norme en OHV sur les eaux distribuées par l'effet de dilution des eaux brutes. Cependant, cette solution présente l'inconvénient d'augmenter la concentration des eaux en Nitrates, pour lesquels il n'existe pas actuellement de traitement possible sur site.

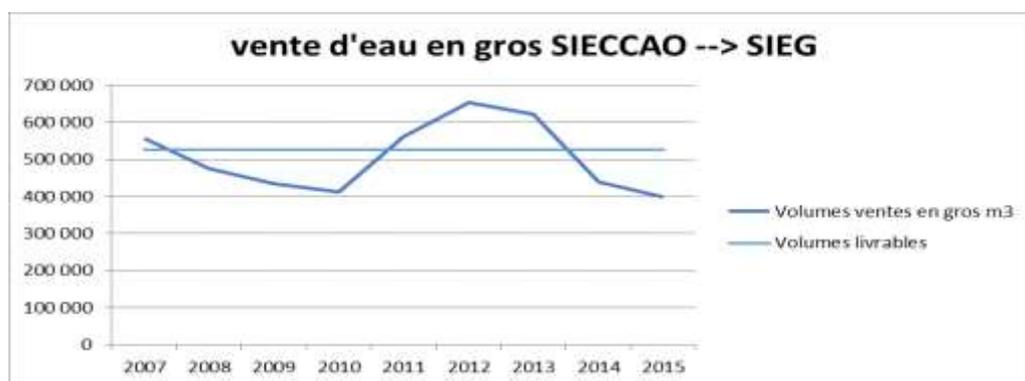


1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2015



1.6.2. Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2014 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2015 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	2 243 663	1 998 627	-10,9%
Total vendu aux abonnés (V₇)	2 243 663	1 998 627	-10,9%
Service du SIEG Persan Beaumont	438 828	311 008	-29,1%
Total vendu à d'autres services (V₃)	438 828	311 008	-29,1%



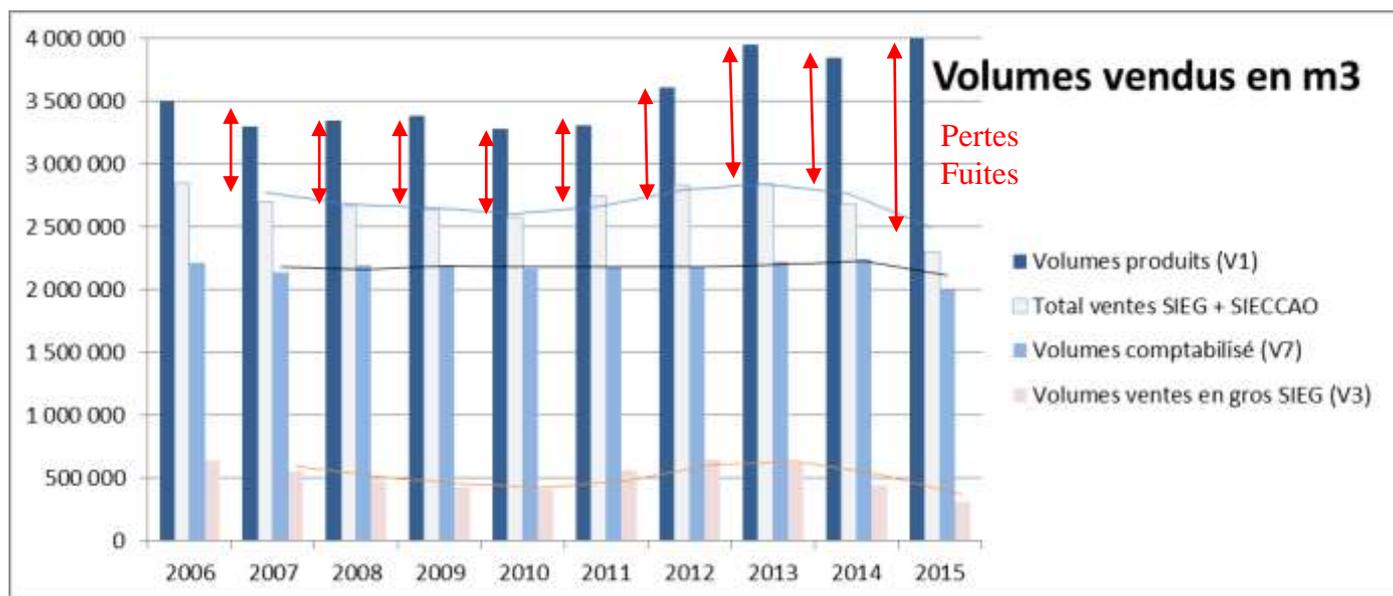
1.6.3. Autres volumes

	Exercice 2014 en m ³ /an	Exercice 2015 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8) : Utilisation de poteaux incendies	8 000	8 080	1%
Volume de service (V9) : Eau pour laver les réservoirs	15 000	7 720	-48,5%



1.6.4. Volume consommé autorisé

	Exercice 2014 en m3/an	Exercice 2015 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	2 266 663	2 014 427	-11,1%



1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **317** kilomètres au 31/12/2015 (325 au 31/12/2014).

	km	%
Asnières sur Oise	18	5,54
Chaumontel	22	9,23
Coye la foret	22	6,77
la chapelle en serval	15	4,62
Luzarches	36	11,08
Mortefontaine	7	2,15
Noisy	5	1,54
Orry la ville	24	7,38
Plailly	16	4,92
Pontarmé	5	1,54
Saint Witz	24	7,08
Seugy	5	1,54
Survilliers	13	4,00
Thiers sur Thève	9	2,77
Viarmes	28	8,62
Villeron	4	1,23
SIECCAO	64	20,00



1.8. Les ouvrages de fonctionnement du réseau

Les 9 ouvrages de stockage	Communes	Capacité de 11 300 m ³
Bâche de reprise après traitement	Asnières-sur-Oise	1 000 m ³
Réservoir semi-enterré « Saint-Witz »	Montmélián	2 500 m ³
2 bâches de Survilliers	Survilliers	2 x 3 000 m ³
Réservoir de distribution	Luzarches	150 m ³
Réservoir de distribution	Orry-la-Ville	250 m ³
Réservoir de distribution	Survilliers	500 m ³
Réservoir de distribution	Thiers-sur-Thève	200 m ³
Réservoir de distribution	Plailly	200 m ³
Réservoir de distribution	Viarmes	2 x 250 m ³

Les réservoirs permettent d'assurer une régulation de l'approvisionnement tout en apportant une sécurité en cas d'incident sur les conduites ou les stations de refoulement. En 2011, **9 réservoirs** offrent une capacité de stockage totale de **11 300 m³**.

Sur l'ensemble des systèmes d'alimentation en eau potable qu'elle exploite, la LYONNAISE DES EAUX CREIL a mis en application les mesures gouvernementales exigées par le plan Vigipirate. Parmi les plus significatives :

- le renforcement de la désinfection au refoulement des installations pour atteindre l'exigence de 0,15 mg/l de bioxyde au départ et le maintien d'un résiduel de 0,05mg/l en tout point du réseau de distribution;
- l'étude du renforcement de la surveillance des ouvrages ;
- la sensibilisation de manière accrue de l'ensemble du personnel.

Les ouvrages de régulation	Caractéristique	communes
Station d'accélération	1x90m ³ /h et 2x30m ³ /h	Thiers-sur-Thève
Station de régulation	300m ³ /h	Plailly - parc Astérix
Refoulement de l'unité de traitement	300m ³ /h	Usine de refoulement d'Asnières
Relais	2x100m ³ /h à 50m	Survilliers



2 photographies de 2015 : intérieur du réservoir de Survilliers ; château d'eau d'Orry la Ville.



2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Le SIECCAO n'a que la part proportionnelle. L'abonnement est fixé dans le contrat signé par la commune. Les tarifs applicables aux 01/01/2014 et 01/01/2015 sont les suivants : Part pour l'exploitation des champs captants (Lyonnaise + SIECCAO) : 0.6003 €/m³ en 2012 ; 0.6186 €/m³ au 01/01/2013 ; 0.6296 €/m³ au 01/01/2014 ; 0.6352 €/m³ au 01/01/2015 : 0.6401 €/m³

Tarifs		Au 31/12/2013	Au 01/01/2015	Au 01/01/2016
Part de la collectivité Viarmes (commune ayant le plus d'habitants)				
Part proportionnelle (€ HT/m ³) de 0 à 120 m ³				
Eau potable	SIECCAO + commune	0.20+0.0723€/m ³	0.20+0.0723 €/m ³	0.20+0.0723 €/m ³
Eaux usées	SIVOM	0.3760 €/m ³	transfert SICTEUB	1.9867 €/m ³
Eaux usées	SICTEUB	1.60 €/m ³	1.976 €/m ³	
Part du délégataire Lyonnaise des Eaux Viarmes (commune ayant le plus d'habitants)				
Part fixe (€ HT/an)				
	Abonnement (Viarmes) (nouvelle DSP)	38.96	39.38	30
Part proportionnelle (€ HT/m ³)				
Eau potable	Lyonnaise pour Champs Captants	0.4296 €/m ³	0.4347€/m ³	0.4401€/m ³
Eau potable	Lyonnaise pour ville (nouvelle DSP)	0.7691 €/m ³	0.7875 €/m ³	0.6705€/m ³
Taxes et redevances				
	Taux de TVA (10% en 2014 pour eaux usées)	5.5 %	5.5 %	5.5 %
Eau potable	Prélèvement sur la ressource en eau (AESN)	0.118 €/m ³	0.1204€/m ³	0.1228€/m ³
Eaux usées	Pollution domestique (AESN)	0.24 €/m ³	0.24 €/m ³	0.22 €/m ³
Eaux usées	Modernisation du réseau (AESN)	0.30 €/m ³	0.30 €/m ³	0.30 €/m ³

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :
 La délibération du 30 mars 2010 effective à compter du 01/01/2011 fixant les tarifs du service d'eau potable afin de financer le coût de la construction des 3 nouveaux forages ;
 La part du délégataire du SIECCAO a augmenté en 2011 afin de financer la sectorisation des communes (avenant numéro 1), mais également suite au changement d'indices.
 La délibération D2 02-2016 fixant la part du SIECCAO à 0.27 €/m³ à partir du 1^{er} mars 2016 et annulant les parts communales.

2.2. Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2015 et au 01/01/2016 pour une consommation d'un ménage de référence selon

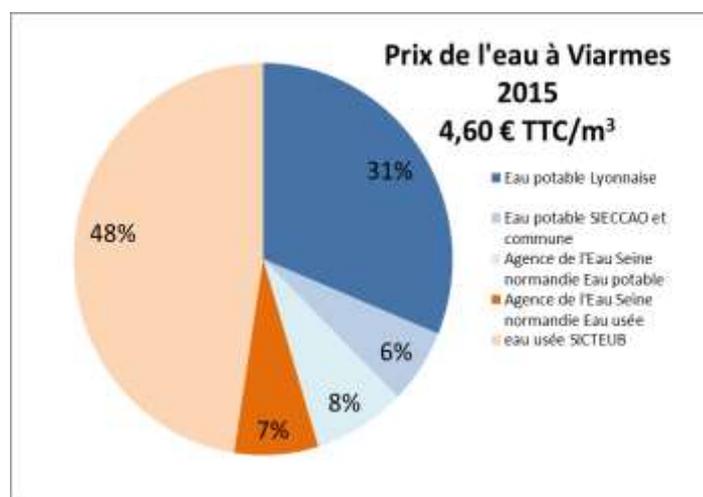
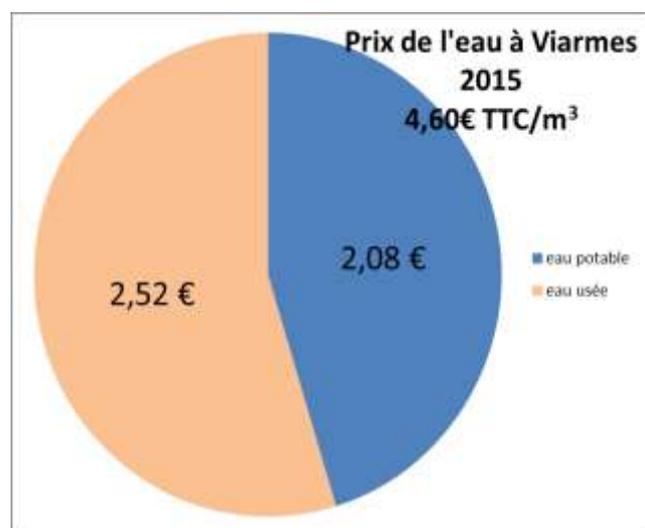


l'INSEE (120 m³/an) sont :

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2014 en TTC €/m ³	Prix au 01/01/2015 en TTC €/m ³	Prix au 01/01/2016 en €/m ³
ASNIERES-SUR-OISE	2.25	1.98	1.97
CHAUMONTEL	1.93	2.00	2.66
COYE-LA-FORET	2.76	2.77	1.42
LA CHAPELLE-EN-SERVAL	2.69	2.71	2.77
LUZARCHES	2.35	2.36	2.35
MORTEFONTAINE	2.22	2.24	2.01
NOISY-SUR-OISE	3.06	3.12	3.15
ORRY-LA-VILLE	2.59	2.61	2.59
PLAILLY	1.89	1.90	1.89
PONTARME	2.36	2.40	2.40
SAINT-WITZ	1.89	1.91	1.92
SEUGY	2.36	2.38	1.98
SURVILLIERS	1.49	1.53	1.49
THIERS-SUR-THEVE	2.30	2.32	2.07
VIARMES	2.28	2.30	2.08
VILLERON	2.27	1.97	2.10

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence semestrielle dans la plupart des communes. La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle dans la plupart des contrats. Cependant, une bonne partie des clients a demandé la mensualisation et ne reçoit qu'une facture par an (annexe 1).



2.3. Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2014 en €	Exercice 2015 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	431 480	387 331	-10.23 %
Recette de vente d'eau en gros SIEG	87 666	64 756	-26.13 %
Total recettes de vente d'eau	519 146	452 087	-12.92 %
Subventions	144 882	18 634	-87.14 %
Intérêts de TCN	0	0	
FCTVA	999	57 363	+ 5 642.04 %
Pénalité LDE	0	3 000	+ 100 %
Total autres recettes	145 881	78 997	-45.85 %
Total des recettes	665 027	531 084	-20.14%

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2014 en €	Exercice 2015 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers (dont cession Véolia-SAUR)	937 036 (163 822)	923 071 (133 746)	-1.49 % (-18.36%)
Recette de vente d'eau en gros SIEG	43 900	122 097	+ 178.12 %
Total recettes de vente d'eau	980 936	1 045 168	+ 6.55 %
Recettes liées aux travaux	0	0	
Autres recettes (à préciser)	0	0	
Total autres recettes	0		
Total des recettes	980 936	1 045 168	+ 6.55 %

Les écarts entre les recettes de vente d'eau sont à l'étude. Deux hypothèses sont décrites ci-dessous :

La part Lyonnaise des Eaux « vente d'eau en gros SIEG » est passée de 0.10 €/m³ à 0.3771 €/m³. Cette augmentation s'explique par la signature d'un nouveau contrat de DSP entre la Lyonnaise des Eaux et le SIEG Beaumont Persan Bernes en 2015.

Suite à la mise en place du système ODYSSEE de la Lyonnaise des Eaux, les volumes figurant dans le RAD 2015 ne sont pas justifiés. Ces données sont en cours de vérification par les services de la Lyonnaise des Eaux.

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2015 : 1 497 255 € (1 500 082 € au 31/12/2014).



3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2014	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2014	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2015	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2015
Microbiologie	12	0	12	0
Paramètres physico-chimiques	12	0	12	0

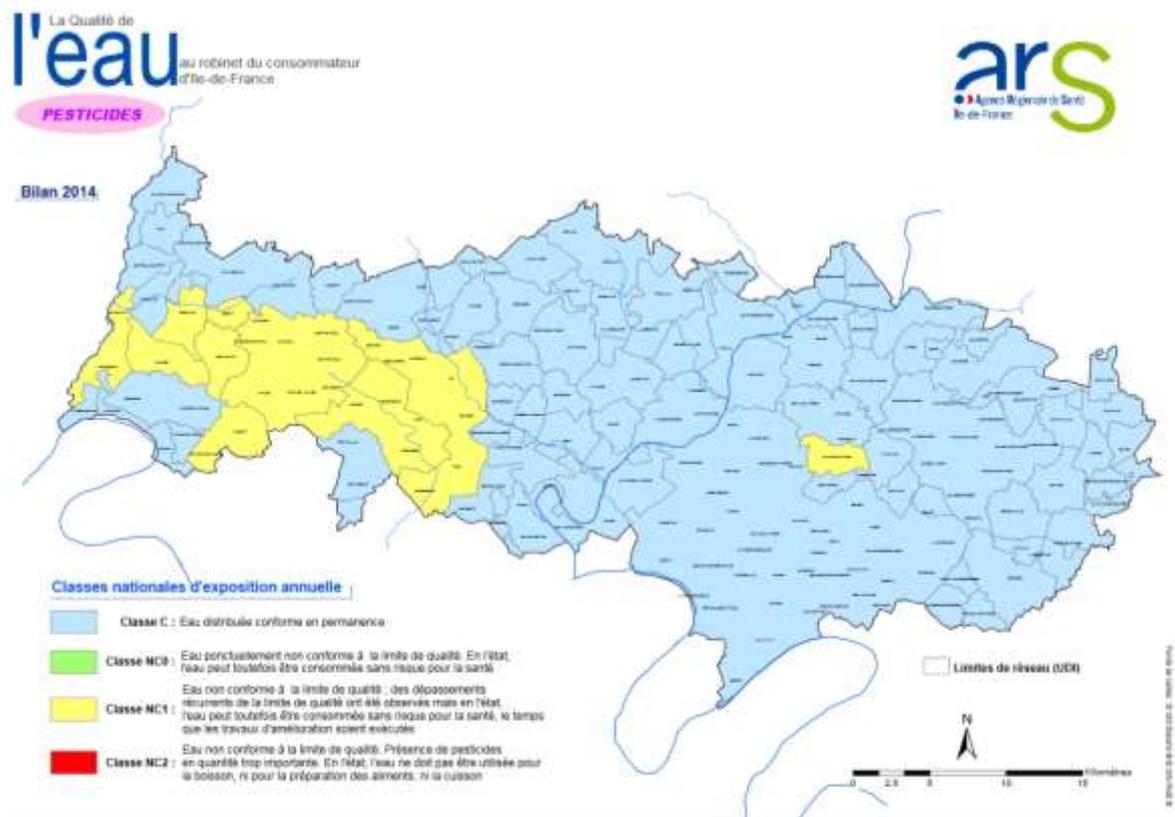
Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2014	Taux de conformité exercice 2015
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

Carte N° 3 : qualité de l'eau pour les pesticides en 2014 sources ARS 95



3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		95,5%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	91,5%	14
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	—	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	—	0
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.) SIG	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) programme ANTIFUITE	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux (réalisé en 2015)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	100	-	89

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution



3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2014	Exercice 2015
Rendement du réseau	70,2 %	56,2 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	22,81	19,6
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	65,7 %	52,2 %

3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2015, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 15,4 m³/j/km (9,9 en 2014).

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2015, l'indice linéaire des pertes est de 15,3 m³/j/km (9,7 en 2014).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Linéaire renouvelé en km	0.1 à Survilliers	0.3 à Asnières	0	0	0	0	0

Au cours des 5 dernières années, 0 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2015, le taux moyen de renouvellement des réseaux de transport est de 0% (0,02 en 2014).

Concernant les réseaux communaux, les communes de Coye-la-Forêt, La Chapelle-en-Serval, Luzarches et Thiers-sur-Thève ont renouvelé une partie de leur réseau.

Exercice	2011	2012	2013	2014	2015
Linéaire renouvelé en km	0	0,13	0,25	0,205	0,862

Pour l'année 2015, le taux moyen de renouvellement des réseaux de transport est de 0.001%

Suite à une étude demandée par le décret « FUIITE » de 2013, Le SIECCAO lance en 2016 un important programme d'amélioration du patrimoine « ANTI-FUIITE » (317km de réseau) afin de réduire les fuites d'eau.

COMMUNE	Longueur canalisation réhabilitée (m)	Nombre de branchements repris	Estimation du gain en volume de pertes (m ³ /an)	Coût travaux (HT)	Coût travaux (TTC)
ASNIERES SUR OISE	2 192	195	12 638	1 063 000,00 €	1 275 600,00 €
COYE LA FORET	1 136	114	3 317	628 500,00 €	754 200,00 €
LA CHAPELLE EN SERVAL	498	61	1 816	265 700,00 €	318 840,00 €
LUZARCHES	1 274	126	6 046	683 400,00 €	820 080,00 €
NOISY SUR OISE	1 309	39	8 600	592 300,00 €	710 760,00 €
ORRY LA VILLE	954	94	3 482	559 700,00 €	671 640,00 €
PLAILLY	404	73	590	314 400,00 €	377 280,00 €
PONTARME	359	33	917	197 300,00 €	236 760,00 €
SAINT WITZ	93	4	477	28 400,00 €	34 080,00 €
SEUGY	831	58	1 578	460 100,00 €	552 120,00 €
SURVILLIERS	108	2	435	35 100,00 €	42 120,00 €
VIARMES	6 510	567	38 016	3 333 400,00 €	4 000 080,00 €
VILLERON	81	16	413	53 600,00 €	64 320,00 €
TOTAL	15 749	1 382	78 325	8 214 900,00 €	9 857 880,00 €



4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb. Il n'y a plus de branchements en plomb sur les communes de Coye, Noisy, Pontarmé, Seugy et Villeron.

Branchements	Exercice 2015
Nombre total des branchements	15 038
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	22
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	81
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0.15
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0.54

4.2. Montants financiers

	Exercice 2014	Exercice 2015
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire (en €) : Lyonnaise des Eaux	112 100	102 860
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire (en €) : SIECCAO	135 649	74 946
Montants des subventions en €	144 882	18 634
Montants des contributions du budget général en €	0	0

4.3. État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2015 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2014	Exercice 2015
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	389 305,64	323 777,18
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	64 599,61
	en intérêts	3 763,30
	14 ans	13 ans

4.4. Amortissements

Pour l'année 2015, la dotation aux amortissements a été de 282 626,37 € (244 024,48 € en 2014).



4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Projet commencé en phase MOE

Projet terminé

Projets à l'étude	Montants réalisés en € (2015)	Montants prévisionnels de l'année suivante en € (2016)
Etude étanchéité Montmélian – Saint Witz	0	10 000 €
Etude rénovation ITV 4 forages	0	20 000 €
Etude antifuite – « décret fuite »	88 600 €	4 172 € (étude terminée)
Campagne d'analyses d'eau	49 177 €	Etude terminée
BAC 5 : Réalisation du plan d'actions des aires d'alimentation des captages (2015-2018)	0	105 500 € Sur 4 ans
BAC 5 : Panneaux aires d'alimentation des captages	14 995	0
Dilution, protection inondation et secours est du Val d'Oise	0	2 650 000 €
Renouvellement des canalisations - priorité 1	0	900 000 € (Val d'Oise : 600 000 €) (Oise : 300 000 €)
Baisse de la pression	0	800 000 €

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Raccordement des 3 forages	2015-2017	2 650 000 €
Travaux clôtures des parcelles PPI forages 6, 7, 8,10 et 1 Eléments frein et plan d'actions des AAC	2014-2019	90 000 €
Renouvellement des canalisations – priorité 2	2017	700 000 € (Val d'Oise : 350 000 €) Oise : 350 000 €)
Renouvellement des canalisations – priorité 3	2018	850 000 €



5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2015, le service a reçu 14 demandes d'abandon de créance et en a accordé 14.

1 383,27 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0.0007 €/m³ pour l'année 2015.

Voir détail par commune ci-dessous.

Durant l'année 2015, le service a reçu 122 demandes de dégrèvements et en a accordé 124 pour un montant total de 48 483 €.

Communes	Demandes d'abandon de créance	Accordées	Montants	Données non remplies dans le RAD
ASNIERES-SUR-OISE	0	0	0 €	
CHAUMONTEL	0	0	0 €	
COYE-LA-FORET				X
LA CHAPELLE-EN-SERVAL				X
LUZARCHES	1	1	235,60 €	
MORTEFONTAINE				X
NOISY-SUR-OISE	2	2	255,91 €	
ORRY-LA-VILLE				X
PLAILLY				X
PONTARME				X
SAINT-WITZ				
SEUGY	1	0	0 €	
SURVILLIERS	6	7	426,44 €	
THIERS-SUR-THEVE				
VIARMES	4	4	465,32 €	
VILLERON	0	0	0 €	
Total	14	14	1 383,27 €	



6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2014	Exercice 2015
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	40 136	40 138
	estimation nombre habitants avec les ventes en gros	69 105	69 107
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³] Viarmes	2.30	2.08
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	84	89
P104.3	Rendement du réseau de distribution	70,2%	56,2%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	9,9	15,4
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	9,7	15,3
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,02%	0%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	85%	87,8%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]		0.0007 €/m ³



7. Communication

7.1. Site internet du SIECCAO

Le site internet du SIECCAO est régulièrement mis à jour et notamment :

- les comptes rendus des Comités Syndicaux ;
- les animations réalisées par le SIECCAO ;
- le calendrier « je prends soin de mon eau » 2015 ;
- les relevés des compteurs ;
- les marchés publics.

7.2. Sensibilisation des enfants

Evénements	Public	Informations
Eau-Dyssée 2015 <i>4 et 5 juin 2015</i>	Elève CM1-CM2 des communes du SICTEUB	-Désinfection de l'eau avec découverte des différentes bactéries -Présentation et dégustation d'eau, localisation en fonction de leur goût sur une carte vierge -Présentation d'un m ³ -Présentation des couches géologiques et du forage avec, comme support pédagogique, un éventail présentant les strates, les hauteurs et l'âge des couches. 
Un enfant, un arbre <i>28 novembre 2015</i>	Enfants d'Asnières sur Oise	Plantation de la haie au forage 1

Présentation et dégustation de diverses eaux : eau riche en minéraux, pauvre en minéraux, eau gazeuse et « du robinet » :



Les enfants font fonctionner leurs papilles et expriment facilement leurs ressentis lors de la dégustation de chaque eau : en fonction de leur localisation, les eaux ont des saveurs bien différentes. Cela dépend des minéraux présents dans les eaux dégustées et pour bon nombre d'enfants, cela est une vraie découverte. Associer informations sensorielles et apprentissages permet aux enfants d'acquérir durablement de nouvelles notions.

Désinfection de l'eau :



La désinfection de l'eau est mise en évidence par l'odeur de chlore que les enfants connaissent à travers la piscine ou chez eux. La question de « pourquoi désinfecte-t-on ? » est alors abordée, pour ensuite leur présenter ce que sont les micro-organismes. Les enfants visualisent les bactéries à l'aide de petites peluches à leur effigie, afin de mettre une image sur ces microbes invisibles. Quatre microbes pouvant être présents dans l'eau sont présentés : *E.Coli*, *Salmonella*, *Campylobacter* et *Vibrio Cholerae* avec les effets qu'ils entraînent. On peut alors différencier les différentes eaux (potables, de rivière, usées...).



Sensibilisation des adultes

Evènements	Public	Informations
Calendrier SIECCAO 2015	Tout public	Présent sur le site internet, il donne des conseils et des idées pour réduire sa consommation d'eau et protéger l'environnement
Lettre aux usagers de Viarmes	Abonnés de Viarmes	Lettre d'information du SIECCAO concernant les fuites d'eau
Journées des associations à Asnières sur Oise 5 Septembre 2015	Tout public	Tenue d'un stand permettant de répondre aux questions des usagers, de les sensibiliser au zéro phyto et de leur fournir des documents
Journée verte Luzarches 4 octobre 2015	Tout public	
Formation « zéro phyto »	Les élus et les agents	Sensibilisation au zéro phyto
Randonnée avec le PNR 14 juin 2015	Tout public	Visite des champs captants



Annexe B

Contrats des communes : prestations effectuées par le délégataire (facturation, recouvrement et reversement de la redevance d'assainissement)				
Commune	Nombre de factures par an	Clause de reversement	Montant du reversement (facturation, recouvrement et reversement de la redevance assainissement)	Date signature du contrat
ASNIERES SUR OISE	2(pas de précisions). Plus rapprochées pour les gros consommateurs - p.31	X	1,60 €/facture actualisable (valeur appliquée au 01/01/2012)- p.36	01/01/2014
CHAUMONTEL	2 (décembre et juin) -p. 16		Rien	01/01/2014
COYE LA FORET	1 facture annuelle, Plus rapprochées pour les gros consommateurs et industriels (article 40)	X	"Pour les opérations de facturation et de recouvrement, il est tenu de se conformer à la réglementation en vigueur et au règlement du service de l'assainissement"	01/01/2016
LA CHAPELLE EN SERVAL	2 (début janvier et début juillet), Pour les gros consommateurs : 1 fact/mois - p. 32	X	Selon demande du SICTEUB : délégataire fournit semestriellement la liste des abonnés + consommation annuelle d'eau (pas de rémunération) ou convention : 2 €/fact (indexé comme le service de base) - p 35	01/05/2010
LUZARCHES	2 (décembre et juin). Les gros consommateurs : 1 facturation trimestrielle. P. 38	X	Selon demande du SICTEUB : délégataire fournit semestriellement la liste des abonnés + consommation annuelle d'eau (pas de rémunération) ou convention : 1,60 €/fact (indexé comme le service de base) - p 42	01/07/2012
MORTEFONTAINE	2(pas de précisions). Plus rapprochées pour les gros consommateurs - p.31	X	Fait l'objet d'une convention avec le service d'assainissement et évolue par délibération - p.36	14/11/2014
NOISY SUR OISE	2(pas de précisions). Plus rapprochées pour les gros consommateurs - p.29	X	Convention avec le service assainissement : 1,60 €/fact (valeur appliquée au 01/01/2012 - évolue par délibération du SICTEUB) - p.34	01/01/2013
ORRY LA VILLE	2 (début de chaque semestre) - p.39		Rien	01/07/2010
PLAILLY	2 (début janvier et début juillet), Pour les gros consommateurs : 1 fact/mois - p. 32	X	Selon demande du SICTEUB : délégataire fournit semestriellement la liste des abonnés + consommation annuelle d'eau (pas de rémunération) ou convention : 2,5 € HT/fact (indexé comme le service de base) - p 36	26/09/2009
PONTARME	2 (début janvier et début juillet), Pour les gros consommateurs : 1 fact/mois - p. 30	X	Selon demande du SICTEUB : délégataire fournit semestriellement la liste des abonnés + consommation annuelle d'eau (pas de rémunération) ou convention avec le service assainissement (pas de précision sur le tarif)- p.33	01/01/2008
SAINT WITZ	2 (juin et décembre) - p.48		Rien	01/11/2006
SEUGY	2(pas de précisions). Plus rapprochées pour les gros consommateurs - p.33	X	Convention avec le service assainissement et évolue par délibération - p.38	01/01/2015
SURVILLIERS	2 (début de chaque semestre) - p. 37		Rien	18/01/2011
THIERS SUR THEVE	2 (pas de précisions) -Plus rapprochées pour les gros consommateurs et industriels - p.31	X	"Pour les opérations de facturation et de recouvrement, il est tenu de se conformer à la réglementation en vigueur et au règlement du service de l'assainissement"	01/07/2015
VIARMES	2(pas de précisions). Plus rapprochées pour les gros consommateurs ou industriels	X	Convention avec le service assainissement et évolue par délibération	20/11/2015
VILLERON	2(pas de précisions). Plus rapprochées pour les gros consommateurs - p.31	X	1,60 €/fact (valeur appliquée au 01/01/2012 - évolue par délibération) - p.37	01/06/2014